

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 710 Subvention (50.000 euros) et avenant n°2 avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DAC 760, en date des 10 et 11 décembre 2012 ;

Vu la délibération 2013 DAC 30, en date des 10 et 11 juin 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association Théâtre Silvia Monfort ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention complémentaire de fonctionnement de 50.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Silvia Monfort 106, rue Brancion 75015 Paris au titre de l'année 2013, portant ainsi le montant total de la subvention de fonctionnement en 2013 à 1.100.000 euros. 2013_08015 ; 51803.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le second avenant à la convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 50.000 euros, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 : 50.000 euros sur la rubrique 33, la nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions au titre de la culture.